Rappel - Inondations : une aide en énergie pour les sinistrés (à introduire avant le 31/12/22)

24/10/2022

Les inondations de juillet 2021 ont engendré pour de nombreux sinistrés une augmentation des dépenses d'énergie. Par exemple, pour sécher et assainir leur logement.

Pour rappel, le gouvernement wallon a prévu une aide de 550 €par ménage pour ces sinistrés.

Pour ceux qui n'auraient pas encore introduit cette demande, elle doit être demandée AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2022.

Nous vous proposons un rappel de la procédure ci-dessous.

Qui a droit à cette aide ?

Pour avoir droit à cette prime, vous devez remplir 2 conditions :

- 1. Avoir reçu, dans le cadre des inondations :
- Une attestation de sinistre de votre assurance ;

ou

- un accusé de réception de votre demande d'aide au Service régional des calamités.
- 2. Prouver une surconsommation énergétique, par l'un de ces documents :
- une preuve d'achat, de location ou de prêt d'un déshumidificateur, d'un canon à chaleur ou d'un chauffage d'appoint;

ou

• une facture pour la réception d'une installation électrique ou de gaz ;

• une facture de régularisation démontrant une surconsommation importante ;
ou
• une déclaration sur l'honneur à compléter (disponible sur le site de votre gestionnaire de réseau).
Comment demander cette aide ?
Vous devez remplir le formulaire disponible sur le site de votre gestionnaire de réseau :
• Pour Ores.
• Pour Resa.
• Pour la Régie d'Electricité de Wavre.
Vous devez ensuite envoyer les 3 documents suivants à votre gestionnaire de réseau :
• le formulaire ;
• l'attestation de sinistre ou l'accusé de réception ;
• la preuve de surconsommation énergétique.
Vous devez envoyer ces documents avant le 31 décembre 2022, par mail ou par courrier :
• Pour Ores :
- par e-mail à primeinondations@ores.be ;
- par courrier postal à ORES - BP 10014 - 6041 Gosselies.

- Pour Resa:
- Par e-mail à primes.inondations@resa.be;
- Par courrier à RESA, rue Louvrex 95 4000 LIÈGE.
 - Pour la Régie d'Electricité de Wavre :
- Par e-mail à info@grdwavre.be;
- Par courrier à Rew Rue provinciale 265 à 1301 Bierges.

Bon à savoir ! Vous ne savez pas qui est votre gestionnaire de réseau ? Vous pouvez le trouver en encodant votre code postal sur le site de la CWaPE.